

Solidaires



Branche INRA

Comité Technique INRA

du 28 septembre 2017

Notes de la délégation SUD

Résumé

Une matinée débutant autour de questions d'actualité, avec notre intervention en défense de la liberté d'expression : « l'INRA n'est pas la grande muette ! »... en réaction à un courriel adressé aux agents de Bordeaux-Aquitaine par la Présidence de ce centre en juin dernier.

Une intervention unitaire sur le volet « plan d'accompagnement » de l'opération Saclay, au lendemain de la tenue d'un groupe de travail sur ce thème.

Sur la mise en place du RIFSEEP, nous n'avons pas obtenu le relèvement du montant de la prime des Adjointes Techniques à celui des primes moyennes réellement versées au corps des AT du supérieur (par un bonus de +400€) ; ce qui a motivé un vote SUD contre la mise en œuvre de ce dispositif. Ceci, tout en reconnaissant le maintien à l'INRA de la non individualisation de ces primes, acquis par la mobilisation collective. Nous aurons l'occasion de ré-argumenter sur cette demande de relèvement lors de la présentation du budget 2018.

L'après-midi, sur le débat ouvert au sujet de Couhins, en l'absence du PDG parti aux Etats Généraux de l'Alimentation, tous les syndicats se sont positionnés contre ce projet inutile de filiale, une opposition unitaire salubre, où notre délégation a été à l'offensive !

A noter que nous avons, en marge de ce Comité Technique, rencontré la veille et en bilatérale, Fabrice Marty au début de son nouveau mandat de DG délégué à l'Appui : l'occasion d'appuyer certains points des dossiers de ce Comité, comme le controversé projet de Saclay, l'arlésienne de la double peine de la ponction retraite les jours de grève ainsi que la gestion précaire des... CDD : pour que leur rémunération soit relevée d'un même montant que les primes des titulaires et contre le non- renouvellement quasi-systématique de leur contrat.

Déclarations liminaires des organisations syndicales

Intervention SUD : « Nous revenons sur ce qui s'est passé sur le centre de Bordeaux en juin dernier où les agents ont eu la surprise de recevoir, au lendemain des élections législatives, le courriel suivant de leur Président de centre :

« Notre collègue, Loïc Prudhomme, a été élu député de la 3^e circonscription de Gironde. Je lui adresse mes félicitations. Une équipe de FR3 l'accompagnera cet après-midi sur le site de la Grande Ferrade. Elle souhaite interviewer ses collègues. A cette occasion, je me permets de vous rappeler certaines règles de notre statut de fonctionnaire. Vous êtes libres de répondre à une demande d'interview mais ce n'est pas une obligation. Vous vous exprimerez à titre personnel. Vous pouvez évoquer des éléments relatifs à la personne, au travail de notre collègue, à son implication dans la société civile. Par contre, nous sommes un établissement public et vous ne pouvez donc pas aborder de questions de politique (financement de la recherche, positionnement de l'Inra sur les OGM, ...) »

Contrairement à ce qui est indiqué dans ce courriel, le devoir de réserve ne figure pas dans les textes définissant les statuts des fonctionnaires. Ce devoir de réserve, qui a été défini par la jurisprudence, s'est appliqué de manière extrêmement plus restrictive, dans des contextes très particuliers, que ce qui est affirmé plus haut.

Ce message a suscité d'autant plus notre réaction que ce n'est pas la première fois que la présidence du Centre de Bordeaux fait preuve d'un autoritarisme non fondé. En mars 2016, elle avait interdit la tenue d'une réunion

syndicale au prétexte que le thème de cette réunion, qui portait sur la modernisation de l'agriculture, ne concernait pas, selon elle, le syndicalisme ; alors même qu'il existe une large demande pour discuter des questions que les évolutions de l'agriculture posent à la recherche publique. Nous y reviendrons au sujet du dossier Couhins à l'ordre du jour de ce CT.

A l'inverse, nous constatons que la direction de l'Institut n'a jamais réagi lorsque l'ancien Directeur Général Délégué aux Affaires Scientifiques relayait sur son compte twitter des tweets pro-OGM du porte flingue de l'agro-industrie, Gil Rivière-Wekstein, ou que des directeurs de recherche de l'INRA signaient une tribune pour critiquer les travaux de G.E. Seralini tout en passant sous silence les manquements de rigueur de nombreux articles favorables à la culture des OGM. Le soi-disant devoir de réserve serait-il à sens unique et empêcherait-il de s'interroger sur certaines orientations scientifiques dans l'institut et au-delà ?

Nous relevons d'ailleurs qu'à juste titre, Monsieur le PDG, vous ne vous imposez pas à vous-même un devoir de réserve si strict. Ainsi, dans un texte commun avec d'autres responsables d'établissements publics de recherche à l'occasion de la marche citoyenne pour les sciences du 22 avril, vous avez déclaré que « *les restrictions budgétaires et le gel des recrutements vont à l'encontre de l'intérêt des Nations* » - déclaration saluée par notre délégation SUD au Comité Technique qui a suivi.

Monsieur Mauguin, nous avons pris acte de votre double engagement lors de votre arrivée à l'INRA : une révision totale de la communication externe et l'organisation de débats participatifs sur les enjeux de recherche. Nous vous demandons de rappeler à la hiérarchie de l'INRA que le droit de réserve des fonctionnaires, non inscrit dans les statuts, n'est pas équivalent à faire de l'INRA une « grande muette », terme visant d'habitude l'armée, et de veiller à ce que de telles initiatives prétendant limiter notre liberté d'expression ne se reproduisent pas. »

Sur l'opération Saclay : la CGT intervient au nom des 4 syndicats « *Le plan d'accompagnement RH approuvé lors du comité technique du 16 mai 2017 affirme qu'en cas de non obtention d'un arrêté de restructuration de service pour les 12 unités concernées par le projet Saclay, la Direction Générale de l'INRA mettra en place son propre dispositif d'indemnisation des agents qui accepteront une mobilité géographique sur le site de Palaiseau et garantira pour ceux-ci la mise en œuvre du dispositif indemnitaire lié aux restructurations d'un montant minimum de 8600 €. Le même engagement apparaît plusieurs fois dans le compte rendu des débats du comité technique comme dans le texte diffusé cet été aux agents concernés, présenté comme "définitif" et accompagné d'une lettre de Monsieur Fabrice Marty. Nous nous étonnons donc que, malgré tous ces engagements de la Direction Générale, une éventuelle clause restrictive à l'obtention de cette indemnisation ait pu être avancée par des représentants de l'administration lors du groupe de travail du 26 Septembre 2017. Pour lever toute ambiguïté, les représentants du personnel demande à la Direction Générale de réaffirmer que cet engagement indemnitaire de 8600 euros par agent rejoignant le site de Palaiseau s'appliquera bien à tous les agents rejoignant ce site, qu'ils aient choisi de changer de résidence familiale ou non. ».*

Réponses du PDG

Guadeloupe : un suivi d'heure en heure avec le président de Centre, pas trop de dégâts.

Sur la parité, INRA est le seul organisme de recherche labellisé mais pas de bilan à l'ordre du jour CT sur ce sujet depuis 2015. Muriel Mambrini était déléguée à la parité maintenant c'est Catherine Beaumont.

Le PDG revient sur l'étude IFOP sur image externe de l'institut. Le travail sur un plan de communication interne tiendra compte des enseignements de cette enquête et posera les bases d'un plan de communication interne et externe.

A Saclay on avance, la DG y travaille et le centre de Versailles aussi.

La liberté d'expression à l'INRA : sujet sensible. Pas de prise de position partisane sur le lieu de travail mais liberté des individus sur les sujets de recherche. La parole institutionnelle de l'INRA se construit collectivement. Ainsi cette semaine la DG, dans un temps très court, est sollicitée par les pouvoirs publics sur les alternatives au glyphosate, notre réponse est en cours de construction. Un rappel sera fait au président de centre de Bordeaux suite à son message sur le devoir de réserve.

RIFSEEP : bonne entente avec ministère de la recherche a permis de préserver la spécificité INRA des primes égales par grade. Le principe de la convergence ITA-ITRF a aidé dans la négociation.

Enfin, le rapport sur le rapprochement INRA IRSTEA n'a pas été remis en juin dans l'attente de la nouvelle présidence de l'IRSTEA. Suite au départ de Jean-Marc Bournigal un appel à candidature est en cours. L'étude montre peu ou pas de recouvrement des activités de recherche entre IRSTEA et INRA car les instituts se sont construits en complémentarité en évitant les tuilages. Assez peu de collaborations entre équipes des deux instituts. Des personnes de l'IRSTEA sont attirées par un rapprochement. Un point d'actualité sera fait au Conseil d'Administration du 10 octobre.

Suivi des questions traitées et des avis donnés lors des précédents CT

Impact des retenues pour jours de grève sur le calcul de la retraite

Un courrier a été adressé au ministère de la Recherche en juin. Mais nous n'aurons le contenu de cette lettre qu'avec la réponse attendue de la ministre.

L'occasion pour SUD de demander également le mode opératoire du recensement des grévistes à l'INRA, celui qui est réglementairement fourni à au ministère à midi, à chaque journée de grève, avant la diffusion du décompte national publié par le gouvernement.

NS exercice du droit syndical

SUD rappelle l'échange au CT du 16 mai (PV p.33) : « Les syndicalistes doivent avoir droit au régime commun. Le changement de corps relève des anciens méritants. Les syndicalistes qui ont dédié toute une partie de leur carrière à la défense des collègues sont autant anciens méritants que les autres. Ce n'est pas une faveur... Ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'accès à la promotion de corps. »

Dans la NS p.10/13 suite à discussion en CT il est écrit : « *Les agents déchargés à temps plein ou à temps partiel restent promouvables de corps dans les mêmes conditions que les autres agents dans une situation équivalente.* » SUD demande de lever le malentendu en modifiant : « Pour les changements de corps *les agents déchargés à temps plein ou à temps partiel* bénéficient des *mêmes conditions* que celles ci-dessus pour un changement de grade » (avec la référence à la carrière moyenne). La modification de la NS est aussi rendue nécessaire par la référence aux avancements accélérés d'échelon qui n'existent plus.

Accord de la DG pour revoir la note de service dans les meilleurs délais avec les syndicats.

Avis sur le projet de note de service relative aux modalités du RIFSEEP

La DG annonce que les primes des AT seront augmentées de 100 € bruts annuels. Il y a en effet risque de pénaliser les agents qui ne payaient pas jusqu'ici la contribution exceptionnelle de solidarité (CES, ou 1% solidarité) et qui pourraient la payer après augmentation de la prime annuelle. D'où cette augmentation supplémentaire.

SUD : « Nous rappelons la forte opposition de SUD à une individualisation des primes ainsi que notre demande de leur complète intégration au salaire ce qui améliorerait aussi les pensions de retraite. Des avancées dans la proposition de la direction, obtenues grâce à la mobilisation de tous, sont à consolider. **Avancées à consolider pour les adjoints techniques et collègues contractuels.** Nous parlons des primes réelles, celles que l'AT voit sur son bulletin de paie. L'AT est ici lésé. (TR augmentés de 31% et AT de 19% seulement).

Si nous partageons le même souci que la DG de nous rapprocher des primes des ITRF, argument qui est mis en avant par l'administration. Mais, dans la circulaire d'application du RIFSEEP aux corps des ITRF, il est indiqué que les AT y perçoivent en moyenne (en incorporant la part variable) 2 570 € dans l'enseignement supérieur et de 2 776 à 2 956 dans l'éducation nationale. Nous demandons donc une augmentation des AT de l'INRA qui serait équivalente à celle des TR pour viser cette égalité. D'autant que la prime de technicité de 15€ est intégrée dans les 427€ et 477€ de gain annuel (par rapport à la PPRS) des ATP1 et ATP2 et donc diminue de 182€ l'augmentation promise (la majorité bénéficiait déjà de cette prime de technicité).

Pour le **CIA** vous écrivez page 5 « Le CIA est facultatif et son versement est ponctuel, au regard d'une situation à caractère exceptionnel et n'a pas vocation à être reconduit. » Comme les autres syndicats, SUD veut que ce qui est exceptionnel soit transparent et apparaisse sur le bilan social. »

CGT : quelle pérennité du dispositif en cas de changement à la direction de l'INRA ? Et notamment en cas de fusion avec IRSTEA au régime de primes très différent ? Le montant exact du CIA doit être affiché, tout le monde touchera-t-il la même chose ? Un flou existe sur la mission de « responsable d'installation nationale »...

PDG : nous avons été entendus par les ministères et les particularités INRA ont été prises en compte, passons maintenant à la suite. L'application du RIFSEEP négociée par nous pour l'INRA conforte le revenu des agents les moins bien payés de l'institut. Pas de piège, nous avons une application raisonnable du RISEEP. Si l'IRSTEA rejoint INRA il est possible de penser que le régime appliqué à 10 000 agents pèsera plus lourd que celui appliqué à 1 000.

A 11h30 le PDG part aux Etats Généraux de l'Alimentation et confie la présidence au DG délégué à l'Appui. Celui-ci reste ferme : « Nous aurions pu être moins créatifs sur la mise en œuvre du RIFSEEP, si vous continuez nous arrêterons de l'être ! ». Pour le corps des TR l'écart était plus grand avec autres établissements publics, d'où la plus forte augmentation dans ce corps. Techniquement nous ne pouvons pas avancer plus en nous engageant sur la transparence du CIA dans le bilan social.

SUD : Nous demandons que l'équivalent CIA versé dans le supérieur et l'éducation nationale soit partagé entre tous les AT, ce qui correspondra au gain de 400 euros annuels. Pourquoi s'interdire de bénéficier d'un financement de prime à l'INRA pour remonter au niveau des primes réelles versées aux collègues ES et EN ? Pour prendre une analogie nous sommes pour la suppression de la PEDR aux chercheurs mais pour le reversement de son montant entre tous les CR et DR.

Les autres syndicats n'appuient pas notre demande pour les AT.

Le DGA : nous n'avons plus aucune marge de manœuvre, vous reviendrez négocier l'an prochain.

Vote : 2 SUD contre, 1 CFTC et 4 CFDT pour, 3 CGT NPPV.

GEFI 2.0

2 membres de la Direction (Philippe Martin, directeur de la DIFA et Jean-Pierre Perez-Cano, directeur de la DSI) reviennent sur le dispositif GBCP et assurent que « *La performance de l'outil n'est pas en cause, elle est même très bonne.* » On sort d'un sprint et on arrive dans une course de fond.

SUD : « Nous avons fait une intervention sur le sujet lors du CT du mois de mai. Des problèmes persistent et vous les connaissez. Vous savez aussi la fatigue et le désarroi des gestionnaires. L'expertise demandée par le CCHSCT devra permettre d'identifier et de comprendre les processus qui ont mené à cette situation déplorable, afin que cela ne se reproduise pas. Maintenant, le temps de la clôture budgétaire est proche et l'inquiétude, alimentée par les incertitudes, grandie dans les unités, et nous savons que vous la partagez. Le savoir ne console ni ne rassure. Nous espérons que vous avez pu, comme vous vous y étiez engagés, obtenir des délais auprès des financeurs pour la justification des dépenses et la prolongation des contrats de recherche, et pas seulement auprès de l'ANR. Nous n'en avons pas fini avec Géfi 2.0 et PeopleSoft 9.2.! »

CGT : demande une compensation pour les GU et GC de 2 jours se met en place mais pas partout. 75 mois de CDD = seulement 7 CDD sur un an. Elle demande que la compensation accordée à tous les gestionnaires (2 jours de congés) ne soit pas perdue après le 31 décembre mais reportable en 2018. La DG acquiesce

La DG rappelle les difficultés comptables et financières et le lancement de l'expertise demandée par le CCHSCT.

Les syndicats disent leur grande inquiétude pour la clôture comptable de 2017.

Vote unanime de la motion : « Le Comité Technique réuni le 28 septembre 2017 demande à la Direction Générale de l'INRA qu'il n'y ait aucune restriction pour les personnels impactés à se voir accorder les 2 jours de compensation liés à la mise en route de GéFi, et que ces jours puissent être pris en 2018. »

Informations sur l'unité expérimentale de Couhins

Les représentants du personnel s'expriment contre un projet bâclé, ne correspondant pas à l'engagement de P. Mauguin de nous présenter les différentes options. Au CT du 16 mai le PDG avait affirmé : « Je préfère donc qu'on revienne devant vous avec un dossier complet sur l'ensemble des sujets que j'avais évoqués : la situation de travail des agents, la finalité du projet, les conditions de fonctionnement d'une potentielle filiale, notamment. SUD avait posé la question du bio, qui mérite d'être examinée. Les avis sont partagés sur le terrain : il faut en discuter. » Mais le document présenté ne laisse pas de place au débat, c'est filiale ou filiale !

Pour le DGD F. Marty, l'étude de faisabilité n'existe pas en tant que telle. « Nous n'avons pas à soumettre notre processus de décision à l'analyse qualité des représentants du personnel. »

La CGT rappelle son opposition à la privatisation de la recherche et elle entend la direction nous expliquer, dans son plaidoyer très macronien, que l'on peut faire des recherches à Couhins. Et si à la fin la seule personne INRA acceptant de signer dans la filiale était le directeur actuel de l'UE, que déciderai la DG ?

Les représentants du personnel font tous part de leurs critiques sur ce projet de filiale.

Le Directeur Scientifique Agriculture précise que si tous les agents demandent une mobilité, on ne sait pas si la filiale se fera... Il présente, en l'absence du PDG, le projet : moitié scientifique, moitié commercial.

SUD : « en conclusion p.5 vous écrivez : « Le **sens donné explicitement au projet** justifie la création d'une structure adaptée, apte à mener à bien la mission de démonstration en conditions réelles ». Mais ce projet n'a pas de sens ! Côté avancée sur le front de l'agriculture durable économe en pesticides, avec cette note de présentation remise au CT vous ne dites rien. Ce document de 5 pages, attendu depuis janvier, est incroyablement vide.

Vous écrivez p.2 : « En cohérence avec l'ambition du plan Ecophyto, que les Etats Généraux de l'Alimentation ne manqueront pas de confirmer, il est impératif de réduire cette dépendance aux phytosanitaires, en mobilisant les principes de l'agroécologie et l'ensemble des leviers disponibles pour une viticulture et une œnologie de précision. » Et un peu plus loin : « L'option 'Viticulture biologique' n'est pas retenue car elle reste très consommatrice de produits phytosanitaires (soufre et cuivre) et ne dessine pas des options nouvelles. »

Nous nous sommes documentés sur la superficie en viticulture en AB en France. En 2016 c'est 70 740 hectares (certifiés + conversion), plus de 9% de la SAU du vignoble français. Ce secteur connaît un véritable engouement et ses vigneron collectionnent les 1^{er} prix. Le document INRA « les sites expérimentaux dédiés à l'AB » de septembre 2016 donne la SAU des unités expérimentales (UE) en AB. Côté vigne sont annoncés : 0,2 hectares à Colmar, 0,6 à la Grande Ferrade (RES DUR) et 3 ha à Couhins. Un bilan a-t-il été tiré par l'INRA de ces 3 hectares qui sont annoncés comme étant en AB ? A ce propos à l'heure de la labellisation triomphante des UE, ces 3 hectares de Couhins « bio » sont-ils bien certifiés AB ?

Quelle est la légitimité de l'INRA pour donner un avis définitif qui écarte d'un revers de sécateur l'agriculture biologique ? Quelle responsabilité prise ici par le service public de recherche agronomique d'affirmer que l'AB « ne dessine pas des options nouvelles » ! Nous sommes payés pour analyser et expertiser les options d'avenir. L'une des hypothèses possibles est que les investigations de l'INRA conduiraient à conclure à ce que l'AB est une impasse mais ceci ne pourrait s'écrire qu'après une étude argumentée et bien documentée. Pas à partir d'un parti pris idéologique anti AB de la DS agriculture. Après le rapport à charge INRA contre l'agriculture biologique remis au CGSP (Conseil Général à la Stratégie et la Prospective) en 2013, l'institut se doit sur ce sujet à faire preuve de mesure et de prudence, et ne pas se rendre coupable d'un nouveau dérapage (<https://reporterre.net/Tempete-a-l-INRA-autour-d-un-rapport-sur-l-agriculture-biologique>). L'hostilité avérée de la direction de l'INRA à l'agriculture biologique a fait perdre 10 années de recherche sur les alternatives à la chimie en agriculture. Quand sera-t-il mis un terme à ce gâchis ?

Plus loin vous écrivez : « La priorité est et sera donnée à la **viticulture agro-écologique** mobilisant des pratiques de conduite et de transformation du vignoble porteuses d'une profonde réduction des usages et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques, en mettant notamment en système les fiches actions labellisées dans le cadre du dispositif CEPP, et en allant jusqu'à l'introduction, en crus classés, de cépages résistants au mildiou et à l'oïdium. La végétalisation et l'entretien de l'inter-rangs figurent également parmi les options qui seront travaillées. » Nous sommes ici dans le monde productiviste rêvé du rapport #Agriculture Innovation 2025 que SUD avait commenté en 7 pages en janvier 2016. Rappelons que l'un des quatre auteurs de ce rapport est parti depuis chercher sa récompense en quittant la présidence de l'IRSTEA pour se faire embaucher à l'AGPB, l'Association Générale des Producteurs de Blé. Un groupe de pression de la FNSEA qui fait manifester ses troupes pour le Round Up ces jours-ci. Quant aux CEPP ils sont là pour faire échec à la réduction des pesticides par le plan Ecophyto.

Le Cahier des charges est annoncé : « La capacité à mettre en œuvre une viticulture et une œnologie porteuses de performance économique, environnementale et sociale, grâce à la mise en œuvre de pratiques et systèmes reposant sur les principes de l'agroécologie et avec les technologies du numérique pour accroître la précision des décisions et des interventions et assurer la traçabilité. »

Ceci ne nous dit rien de ce qui se fera à Couhins. Quelle agriculture agroécologique ? Celle de la charte agroécologie de la chaîne Mac Donald ? Celle de Pierre Rabhi ? De Stéphane Le Foll ? De la direction de l'INRA qui a mis toutes les recherches sous ce chapeau ? Cultiverons-nous une vigne agroécologique avec ou sans glyphosate ? Alors que la santé est une préoccupation majeure de la viticulture, notamment bordelaise, pour les personnes exposées, travailleurs mais aussi voisins des champs, quel sera l'objectif de réduction des pesticides 10, 50 ou 100% ? Dans certaines régions il est moins risqué de vivre à la ville qu'à la campagne !

Quel sera le lien avec UE viticulture de Bordeaux ? Quelle cohérence scientifique du dispositif ? Car vous venez de nous le dire, l'INRA peut faire des recherches à Couhins.

« Le sens donné explicitement au projet » écrivez-vous en conclusion, s'il y en a un et un seul c'est privatiser pour faire commerce.

Non à ce projet inutile pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, inutile pour le service public de recherche et nuisible pour le personnel. Nous demandons le vote d'une motion de défiance contre le projet de filiale. »

Réponses de la Direction

Il vous manque le sens, nous l'explicitons pour le CS du Département BAP puis au conseil de Centre de Bordeaux. Pas d'attaque personnelle contre l'ex président de l'IRSTEA.

SUD : citer le cas de l'ancien président de l'IRSTEA n'a rien à voir avec une attaque personnelle, ce départ d'un dirigeant du public vers un lobby c'est la réalité et ce passage au privé est lourd de sens.

Pour le DS Agriculture, SUD se trompe sur l'AB et l'INRA. La preuve, la semaine dernière P. Mauguin a annoncé que le programme AgriBio4 devenait le 9^e métaprogramme de l'INRA. Si tout le vignoble français passe en AB c'est l'empoisonnement assuré des sols par l'usage massif de cuivre. Les CEPP vont faire baisser l'utilisation des pesticides.

SUD : Nous maintenons toutes nos affirmations qui sont factuelles et rigoureusement exactes. Elles devront figurer dans le PV du CT. Il est complètement antagoniste d'annoncer un métaprogramme AB au salon Tech&bio et aujourd'hui de la discréditer dans le projet Couhins. Et d'ailleurs pourquoi ne proposez-vous donc pas une expérimentation originale en agriculture biologique sans cuivre et souffre ? N'est-ce pas la mission de la recherche publique de prendre des risques ?

Au final, une motion unanime du Comité Technique est votée :

« Le Comité Technique demande à la Direction Générale d'abandonner son projet de création d'une filiale au domaine de Couhins et d'étudier toutes les options, gouvernance comprise, permettant le maintien du domaine dans la recherche agronomique publique au sein de l'INRA. »

Questions diverses

CAP CR : Demande d'une discussion sur les modalités de passage dans le nouveau grade des CR Hors classe : Ce doit être discuté lors de la CAPN Plénière des Chargés de Recherche et une discussion lors d'un prochain CT ensuite.

Avenir du Développement Durable à l'INRA : le délégué DD, Paul Colonna, part à la retraite, donc où on positionne les questions du développement durable ? Dans la sphère du RSE, la responsabilité sociale de l'employeur ? La Mission DD sera rattachée au DG DAR (F. Marty). La DG va initier un groupe de travail avec des CMDD (Chargés de Mission DD) pour faire le bilan sur la MDD, valoriser le travail fait, proposer une gouvernance et monter un plan d'actions.

Cette question sera discutée en CT.

Présentation du Bilan social 2016

Présentation ajournée faute de temps. Les remarques de forme doivent être envoyées au secrétariat du CT rapidement, et le débat sur les évolutions sera prévu lors d'un prochain CT.

Prochain CT : mardi 28 novembre